

PUBLICATION IMMÉDIATE

VENEZ À VOTRE RENDEZ-VOUS, ON VOUS ATTEND!

Sherbrooke, le 22 juillet 2020 – Depuis quelque temps, certains usagers ne viennent pas à leur rendez-vous en clinique externe à cause de la COVID-19. Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS tient à rassurer la population : toutes les mesures de protection requises sont en place. Même en situation de pandémie, la présence aux rendez-vous médicaux est très importante pour éviter une possible détérioration de l'état de santé. Les places étant limitées et précieuses, il est important que les usagers se présentent à leur rendez-vous.

Mesures de protection au CIUSSS de l'Estrie – CHUS

- Le port du couvre-visage ou du masque est obligatoire pour les usagers et leurs accompagnateurs lors de l'arrivée et des déplacements dans l'hôpital.
- Les usagers et leurs accompagnateurs doivent procéder à l'hygiène des mains lors de leur arrivée.
- Les salles d'attente respectent la mesure de distanciation physique de deux mètres.
- Les professionnels de la santé observent rigoureusement les règles de prévention et de contrôle des infections.

Directives lors de l'octroi du rendez-vous

Différentes modalités d'accueil ont été mises en place, selon les secteurs de soins et de services. Les directives sont données à l'utilisateur au moment de la communication avec l'agent de la centrale de rendez-vous. Il est très important que les usagers et leurs accompagnateurs suivent rigoureusement ces directives à leur arrivée à l'hôpital.

Questionnaire sur la présence de symptômes de la COVID-19

La veille de son rendez-vous ou à son arrivée à l'hôpital, l'utilisateur doit répondre à des questions relatives aux symptômes liés à la COVID-19. L'objectif est de s'assurer que l'utilisateur et son accompagnateur (le cas échéant) ne présentent aucun symptôme de la maladie.

« Si l'utilisateur a des symptômes de la COVID-19, c'est essentiel de nous le dire pour ne pas propager le virus. Cela ne lui nuira d'aucune façon et il ne perdra pas son tour sur la liste d'attente. Quand il ira mieux, nous lui proposerons simplement une autre date », décrit la Dre Colette Bellavance, directrice des services professionnels au CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Et les accompagnateurs?

Bien que leur présence ne soit pas interdite, elle est recommandée pour les usagers qui en ont vraiment besoin. Pour certains secteurs, il n'est toutefois pas possible d'être accompagné (en oncologie par exemple, voir plus loin). Il faut s'informer auprès de l'agent qui appelle pour fixer le rendez-vous.

Un seul accompagnateur est permis en clinique externe et il ne doit avoir aucun symptôme de la COVID-19. Il doit aussi porter un couvre-visage ou un masque et respecter les principes de l'étiquette respiratoire (comme tousser dans son coude).

Consignes spécifiques en oncologie

Les personnes atteintes de cancer sont très fragiles. C'est pourquoi seuls les usagers sont admis en cliniques externes et en centre de traitement oncologique. « Les accompagnateurs peuvent être présents dans des contextes bien particuliers (visite initiale, annonce d'un premier diagnostic ou récurrence, état physique de l'utilisateur qui l'exige), explique Nathalie Sheehan, directrice adjointe en cancérologie. L'équipe communiquera avec la famille si l'utilisateur a besoin d'assistance durant les traitements. À l'inverse, elle fournira un laissez-passer à l'utilisateur si elle juge qu'un accompagnateur est nécessaire pour les prochaines visites (risque de chute, notamment). L'utilisateur et son accompagnateur doivent porter un couvre-visage ou un masque en tout temps. »

En guise de rappel

Conformément aux règles du ministère de la Santé et des Services sociaux, les principes d'accès aux soins et services spécialisés, même en contexte de pandémie, doivent être appliqués. Ainsi, un nombre limité de refus et/ou d'absences non motivées est permis, sans quoi l'utilisateur risque de perdre sa place sur la liste d'attente. En cas de non-disponibilité personnelle, il est souhaitable que l'utilisateur en avise la centrale de rendez-vous concernée. Elle consignera l'information et rappellera l'utilisateur au moment convenu.

« En ces temps de COVID-19, la priorité du CIUSSS de l'Estrie – CHUS est la sécurité des usagers, de leurs proches et du personnel. Tout est mis en œuvre pour limiter la propagation du virus. Nos milieux sont sécuritaires. Les gens ne doivent pas avoir peur de venir à leur rendez-vous, il en va de leur santé », conclut la Dre Bellavance.

- 30 -

Pour renseignements

Colette Pellerin, conseillère en communication, CIUSSS de l'Estrie – CHUS
819 679-5323

OU

colette.pellerin.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca

Disponibilités pour une entrevue

Dre Colette Bellavance, directrice des services professionnels : mercredi 22 juillet, entre 9 h et 10 h OU entre 13 h et 14 h

Nathalie Sheehan, directrice adjointe en cancérologie : mercredi 22 juillet, entre 9 h et 15 h